Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 038-213803489-20250317-2025_031-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025_031

AJUSTEMENT DES EFFECTIFS MUNICIPAUX SUITE A REORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 11 mars 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO*

Excusés : *Eric SCHULZ (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Lilian RENAUD (pouvoir à Guy RABATEL), Didier de BELVAL (pouvoir Christine GAGET), Lydia BERENFELD (pouvoir Elisabeth SKRZYPCZAK)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Le départ en retraite d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal 1ère classe a donné lieu lors de séance du dernier conseil municipal à une à une augmentation du temps de travail de l'agent lui succédant.
Il convient maintenant de mettre à jour les postes remplaçant cet agent :

Deux postes d'Adjoint Territorial d'Animation passent de 44% à 44.75%
Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation passe de 36% à 37%
Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation passe de 35.71% à 45%
Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation passe de 44.29% à 45%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE les modifications du temps de travail exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 17 mars 2025
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 17/06/2025 11:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32659